

Détournement d'avions

Séance extraordinaire du Conseil fédéral

14.9.1970, 8 heures

M. Graber informe le Conseil qu'il a reçu durant la nuit la délégation du CICR composée de MM. Freymond, Naville et Petitpierre. Il se confirme que les Palestiniens cherchent la négociation bilatérale avec les Gouvernements anglais, allemand et Suisse. L'imbroglio est tel que la délégation ne connaît pas ses interlocuteurs puisqu'on assiste à une lutte d'influence à tous les niveaux entre le Gouvernement de Jordanie et son roi, l'OLP qui essaie de reprendre la situation en mains et des fractions hétérogènes du FPLP. Il a été impossible de connaître les conditions exigées pour la libération des passagers américano-israéliens, et de savoir quels otages sont retenus. La représentation permanente du CICR et un délégué, M. Jaquinet - ce dernier maintient le contact avec les organes de la résistance - sont restés sur place. M. Freymond pense que les otages ne sont pas menacés dans leur existence mais qu'il importe maintenant d'agir à tous les niveaux. Le CICR a donc consenti à poursuivre ses efforts en allant même un peu au delà de son mandat.

Le chef du département précise que les partenaires à l'action commune tiennent à avoir l'assurance qu'on a sur place un représentant à qui l'on peut faire entière confiance. Le Conseil insiste pour que cette mesure soit rapidement exécutée. Le département se propose d'envoyer en renfort, M. Thévenaz, conseiller d'ambassade au Caire, qui connaît bien les problèmes du Moyen-Orient. L'ambassadeur Dubois, accrédité à Beyrouth et qui se trouve à Amman, s'est vu confirmé par l'organisation du Croissant-Rouge que chacun des gouvernements intéressés peut obtenir la libération des otages moyennant celle des Palestiniens. D'accord avec nos partenaires, il sera répondu par l'entremise du CICR que nous exigeons une solution globale et, avant toute proposition concernant l'échange, une liste exacte des otages et leur nationalité, ainsi que les conditions exactes du FPLP portant sur la libération de tous les otages. Dans l'éventualité où cette solution globale ne pourrait être obtenue, un problème extrêmement grave se posera. La Suisse, qui ne sera jamais la première à abandonner l'action commune, risquerait d'être entraînée dans le conflit politique qui oppose Arabes et Israéliens.

Le Conseil admet qu'il importe de fixer les éléments essentiels de sa position tout au long des événements survenus depuis dimanche 6 septembre. Il se prononcera l'après-midi sur l'opportunité de réunir les commissions des affaires étrangères ces jours prochains. Une délégation composée de MM. Bonvin, Celio et de

- 2 -

l'ambassadeur Thalmann recevra les représentants de la Swissair (dir. Fischer et 3 membres de l'équipage du DC-8 détourné), qui ont demandé au Conseil d'être entendus.

La séance reprend à 13 heures.

MM. Bonvin et Celio rendent compte de l'entretien qu'ils ont eu à 10 heures avec une délégation de la Swissair. Ils ont entendu un rapport chronologique des événements ainsi que des témoignages émouvants. La délégation a demandé instamment que le Conseil fédéral procède à une opération séparée. M. Fischer a fait savoir qu'il communiquera le plus rapidement possible le décompte exact des passagers de Swissair. Les représentants du Conseil fédéral sont parvenus à faire entendre la thèse politique du Gouvernement.

Le Conseil constate que les témoignages de la délégation recouvrent la description faite par le CICR; les interlocuteurs arabes détenant chacun une partie du pouvoir, le climat de la négociation est absolument confus. On note enfin qu'il faut payer le fait de ne pas avoir de représentation diplomatique à Amman d'autant plus cher que les relations personnelles sont essentielles aux yeux des Arabes. Le Département politique interviendra avec insistance auprès du CICR pour qu'il envoie à Amman une personnalité politiquement compétente et en mesure de poursuivre les négociations le moment venu.

Les comptes rendus de presse tendent à démontrer que l'opinion publique commence à être aussi critique envers le CICR qu'à l'égard du Conseil fédéral. Il est clair que le CICR joue son avenir devant le peuple suisse. Toutefois, M. Graber rappelle que le CICR s'en tient à son mandat qui n'est pas, à proprement parler, un mandat de négociation: il entreprend des démarches, assure des contacts et la liaison avec l'organe consultatif permanent.

Le Conseil décide ensuite de convoquer les commissions des affaires étrangères mardi après-midi, la situation étant modifiée notamment par la libération de nombreux otages. Il importe de mettre les commissions en face du problème politique essentiel qui se poserait si les conditions des Palestiniens étaient telles que certains gouvernements intéressés abandonnent l'action commune ou si le CICR dépose son mandat parce qu'il ne peut obtenir satisfaction dans un délai raisonnable.

Le Conseil décide de convoquer le Gouvernement zuricois avant la réunion des commissions.

CHANCELLERIE FEDERALE

21.9.1970 Sa/cy

Distribution:

MM. les conseillers fédéraux	(7)
le chancelier de la Confédération	(1)
les vice-chanceliers	(2)